

Fiche explicative Adhèrent Donateur



Je suis Adhèrent Donateur
Je soutiens mon association
Je paie moins cher ma cotisation



Je suis imposable, je peux faire :

Un don à une association d'intérêt Général = réduction d'impôt. (Article 200 Code Général des Impôts)

Comment ça marche ?

Cette démarche est mise en place par de nombreuses associations de la région.

Les dons et versements aux organismes d'intérêt général tels que l'Amicale ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant (dans la limite de 20% du revenu imposable).

L'association remettra au donateur un document «cerfa 1158003» pour sa déclaration des revenus, à reporter case 7UF.

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons à des organismes établis en France

- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 526 €)
- Dons versés à des associations d'utilité publique ou à des organismes d'intérêt général
- Dons et cotisations versés aux partis politiques

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés

Nombre d'enfants poursuivant leurs études

Enfants à charge

Enfants à charge en résidence alternée

Montant du don

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter

Manu CHAMPIOT

05 55 06 13 29 ou 06 82 31 01 99



Section AL Condat Basket Loisir

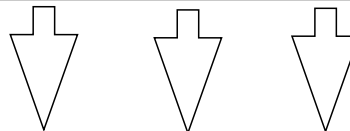
**Je suis Adhèrent Basket Loisir,
je paie :**

Seniors Loisir : 64 €

OU

**Je suis Adhèrent Donateur Basket Loisir,
je paie :**

Seniors Loisir : 30+50 € Coût réel : 47 €



Ventilation Fiscale

	Inscription + Don		Déduction d'Impôt de 66% (Don x 0.66)	Coût après défiscalisation	Economie pour l'adhérent
SENIORS LOISIR	30 €	50 €	33 €	47 €	17 €

**Pour réaliser cette opération, faire 2 chèques : - 1 correspondant à l'inscription
- 1 correspondant au don**